Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20261008-D_2026_10_08_04-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 10 octobre 2026

Le jeudi huit octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le deux octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

Maxime LE HE donne pouvoir à Johan CLEQUIN

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chrystelle PERU a été désignée secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h44, pour la délibération n° 2026_10_08_02.

4 - FINANCES : Projet de rénovation des logements du Presbytère – demande de subvention au titre du PST

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L. 1111-5, L. 1111-10, L. 1111-11,

Vu la délibération du conseil départemental n° AD-2026-03-27-009 en date du 27 mars 2026 portant accompagnement des territoires et son annexe ;

Vu le courrier de M. le Président du conseil départemental notifiant le taux de solidarité départemental applicable à la commune de Saint-Servant, soit 30 % ;

Vu les diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements sis 4 rue Abbé Nicolas établis le 5 janvier 2026 ;

Considérant que les logements dits « du Presbytère » mis en location par la commune sont classés D au titre du DPE ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20261008-D_2026_10_08_04-DE

Considérant que ce classement a pour conséquence une consommation énergétique importante et un manque de confort thermique pour les locataires ;

Considérant qu'il apparaît donc nécessaire d'engager des travaux de rénovation énergétique des logements dits du « Presbytère », sis 4 rue Abbé Nicolas ;

Considérant que le département peut, à leur demande, contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ;

Considérant que toute collectivité territoriale maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet ;

Considérant que le département du Morbihan a réactivé le dispositif d'aide « Programme de solidarité territoriale (PST) » qui permet de financer des travaux d'équipement public d'intérêt général ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de rénovation énergétique des logements du Presbytère qui comprend l'isolation des combles, le remplacement des ouvertures, le changement du système de ventilation et le rejointement de la façade nord ;

APPROUVE le plan de financement de la manière suivante :

Projet	Dépenses	Recettes
Rénovation énergétique des logements du Presbytère (programme 10099)	65 000 € HT	Subvention PST : 19 500 € Autofinancement : 45 500 €

DÉCIDE de solliciter auprès du conseil départemental une subvention à hauteur de 30 % des dépenses du projet, soit un montant de 19 500 €.

CHARGE Madame le Maire d'exécuter la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer tout document se rapportant à cette délibération.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chrystelle PERU
	MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST MORBIHAN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE